

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION PETITE ENFANCE, ENFANCE ET
FAMILLE**

Ref : 74193

5108

ARRETE**Le Président du Conseil Départemental du Loiret****Arrêté portant désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale (C.C.P.D)**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.421-6 et R.421-27 à R.421-35,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 3 juin 2022 relatif à la détermination de la composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale,

Vu le procès verbal du scrutin des élections des représentants des Assistants Maternels et des Assistants familiaux en date du 24 novembre 2022,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 13 décembre 2022 portant désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale,

Considérant la nomination d'une nouvelle Directrice de la petite enfance, de l'enfance et de la famille en date du 4 septembre 2023, Madame Amélie DIETLIN en remplacement de Monsieur Romaric GUYON, il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux,

Arrête

Article 1^{er} – L'article 2 de l'arrêté du 13 décembre 2022 est modifié comme suit :

→ *Les Représentants du Département :*

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---|
| Madame Florence GALZIN <i>Présidente de la 1^{ère} commission de CHATEAUNEUF SUR LOIRE</i> <i>Présidente de la Commission Consultative Paritaire Départementale en qualité de Représentant du Président du Conseil Départemental à la Commission Consultative Paritaire Départementale</i> | Madame Aude DENIZOT <i>Conseillère Départementale</i> |
| Madame Line FLEURY <i>Conseillère Départementale</i> | Madame Nelly DURY <i>Conseillère Départementale</i> |
| Madame Amélie DIETLIN <i>Directrice de la petite enfance, de l'enfance et de la famille</i> | Monsieur Jacky GUERINEAU <i>Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale</i> |

→ *Les Représentants des Assistants Maternels et Assistants Familiaux agréés :*

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---|
| Madame Maria AZEVEDO C.G.T <i>Confédération Générale du Travail Fédération des Services Publics</i> | Monsieur Igor IANKOVSKY C.G.T <i>Confédération Générale du Travail Fédération des Services Publics</i> |
| Monsieur Mickaël BOUDIN C.G.T <i>Confédération Générale du Travail Fédération des Services Publics</i> | Madame Virginie CLEMENT C.G.T <i>Confédération Générale du Travail Fédération des Services Publics</i> |
| Madame Martine BOULAIS A.F.A.L.P.E. <i>Association des Familles d'Accueil du Loiret pour l'Enfance</i> | Madame Valérie BEDJAI A.F.A.L.P.E. <i>Association des Familles d'Accueil du Loiret pour l'Enfance</i> |

Article 2 – Les autres articles de l'arrêté du 13 décembre 2022 demeurent inchangés.

Fait à ORLEANS LE 28 AOUT 2023

Le Président du Conseil Départemental
Marc GAUDET

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies